

## Directives relatives à la protection des données

de la

### Communauté d'intérêts suisse PALLAS (IG PALLAS) autodéfense des femmes et des filles

#### Principe

La protection des données personnelles est importante pour IG PALLAS. Les présentes directives ont pour but de garantir que les données personnelles sont traitées conformément à la loi et qu'un niveau de sécurité des informations aussi élevé que possible est atteint et maintenu.

La IG PALLAS souhaite traiter les informations qu'elle reçoit d'une manière conforme à la communauté d'intérêts et à la réalisation de son objectif. Ces directives sont contraignantes pour les membres actifs, passifs et organisationnels ainsi que pour les membres du comité directeur.

- Les données enregistrées des membres sont utilisées exclusivement aux fins de la communauté d'intérêts.
- Dans le cadre des activités de l'association, les données personnelles nécessaires peuvent être transmises à des tiers (par exemple aux formateurs, dans le cadre de demandes de cours par e-mail, sur le site interne de Pallas).
- Les données enregistrées peuvent être consultées à tout moment par les personnes concernées sur simple demande.
- Lorsqu'un membre quitte l'association, toutes les données enregistrées le concernant sont supprimées sur demande.
- Les photos des activités sont publiées sur le site web, dans les articles de journaux et lors de présentations. Dans la mesure du possible, il convient de renoncer aux portraits ou d'obtenir le consentement des personnes représentées.

#### Organisation des données

IG Pallas enregistre les données des membres (actifs, passifs, TiS, organisations) ainsi que les listes des participants aux cours de base et aux cours de formation continue, ainsi qu'aux modules, actuellement notamment sur Padlet, Dropbox et Google Drive. L'utilisation et l'enregistrement des données à d'autres fins ne sont pas autorisés. Les personnes suivantes ont accès aux données.

Les données enregistrées sont classées en 3 catégories et comprennent les données suivantes :

<b>Coordonnées:</b>	nom, prénom, e-mail, e-mail 2, téléphone portable, téléphone fixe
<b>Données relatives aux membres:</b>	civilité, rue, complément d'adresse, code postal, ville, date de naissance, date d'adhésion, formations continues, remarques, activités
<b>Données administratives:</b>	déclaration d'adhésion, affiliation (p. ex. SJV, fédération de karaté), cotisation annuelle, mot de passe pour les utilisateurs (attribué lors de la première connexion)

### Utilisateurs

Les membres du comité directeur, les responsables de la formation, les responsables des affaires internes et les spécialistes actifs qui les utilisent pour le fonctionnement du club ont accès aux données internes.

Attribution des rôles et autorisations d'accès aux données:

Les autorisations d'accès aux données sont attribuées en fonction des rôles définis.

Rôle	Utilisateur	Autorisation
<b>Administrateur</b>	<b>Président(e), trésorier(ère)</b> Lecture et modification de toutes les données Octroi d'autorisations sur la page d'accueil interne, création et modifier les utilisateurs, les rôles et champs de données	
<b>Département</b> Accès aux	<b>Responsables de département :</b> coordonnées Données des membres Données administratives Comptabilité	Lecture et modification Lecture et modification Lire Lecture
<b>Réviseur</b> Accès aux	<b>Réviseur</b> Coordonnées Données des membres Données administratives Comptabilité	Pas d'accès Pas d'accès Pas d'accès Lecture
<b>Spécialiste</b> Accès aux	<b>Utilisateurs actifs sur le site web interne</b> coordonnées	Lecture

Pour permettre aux utilisateurs de se familiariser avec une nouvelle fonction, le rôle de l'utilisateur sortant peut être maintenu pendant un an maximum.

### **Enregistrements des accès**

Le rapport annuel et les procès-verbaux du comité directeur indiquent qui a été actif, quand et pendant combien de temps, dans quelle fonction/rôle et qui a donc accès aux données conformément à la liste ci-dessus.

### **Autres données**

Le menu « Membres » de la page d'accueil contient des documents internes destinés aux spécialistes et aux cadres. Les données sont divisées en deux catégories:

Données destinées aux formateurs et données destinées au comité directeur/aux cadres de formation. Les données sont disponibles en fonction des rôles attribués aux utilisateurs. En règle générale, les utilisateurs sont autorisés à lire les documents. Les autorisations peuvent être restreintes.

### **Images et photos**

Dès que les personnes représentées sont reconnaissables/identifiables, les photos sont considérées comme des données personnelles. Sauf indication contraire, les photos des activités sont publiées sur le site web, dans les articles de journaux et lors de présentations. Dans la mesure du possible, ces images doivent être prises de manière à ce que les personnes ne puissent pas être identifiées. Si une personne concernée s'oppose à la publication, son souhait doit être respecté.

Dans la mesure du possible, il convient de renoncer à prendre des photos de personnes individuelles et des portraits. Pour la publication de ces images, le consentement explicite de chaque personne concernée doit être obtenu.

### **Page d'accueil**

La déclaration de confidentialité et les mentions légales sont disponibles sur le site web [www.pallas.ch](http://www.pallas.ch).

### **Gestion des données**

La responsabilité de la gestion des données incombe au comité directeur et au secrétariat de l'IG Pallas. Elle peut être déléguée à d'autres utilisateurs disposant des autorisations nécessaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que la transmission de données sur Internet (par exemple lors de la communication par e-mail) peut présenter des failles de sécurité. Une protection complète des données contre l'accès par des tiers n'est pas possible.

### **Mentions légales**

L'utilisation des données enregistrées est régie par le présent document. Les données mises à disposition ne peuvent être utilisées qu'aux fins de l'IG Pallas. Le non-respect de cette consigne peut être sanctionné et est soumis à la loi sur la protection des données.

Certaines opérations de traitement des données, telles que l'archivage, sont nécessaires pour nous permettre de respecter nos obligations légales ou contractuelles.

### **Effet**

Ces directives entrent en vigueur le 15 août 2025.

Traduction de la version 1 germanophone du 15 août 2025 / rb  
Approuvée par le comité directeur lors de la réunion du 17 janvier 2026.  
approuvée lors de l'assemblée générale de Pallas le 1er avril 2026